



La mairie peut-elle rompre un contrat en crèche sans motif?

Par **Flodu95**, le **20/04/2023** à **19:41**

Bonjour rnrn rnrn Notre fille dispose d'une place dans une crèche privée dont la mairie dispose de quelques places. Elle y est inscrite depuis 2 ans. Le contrat qui nous a été envoyé par la mairie n'indique pas de durée du contrat, ni la possibilité d'arrêter le contrat avant la fin du cycle à la crèche, ni les motifs pouvant emmener à une rupture du contrat de leur part. rnrn Seulement il y a quelques jours, un courrier nous a été envoyé nous indiquant que notre contrat ne serait pas reconduit pour la dernière année de crèche de notre fille. Aucun motif n'accompagne cette décision. rnrn Quel recours nous reste t-il, sachant que nous avons demandé à rencontrer le maire afin qu'il puisse argumenter cette décision. Si ce dernier ne revient pas sur sa décision, nous ne demandons si la mairie est dans son droit de rompre si brutalement un contrat? rnrn rnrn Merci par avance de l'aide que vous pourrez nous apporter. rnrn rnrn Bien cordialement

Par **amajuris**, le **21/04/2023** à **11:37**

bonjour, rnrn c'est une crèche privée mais gérée par la commune ? rnrn il faut relire votre contrat en particulier concernant les clauses de non reconduction. rnrn salutations

Par **Flodu95**, le **24/04/2023** à **09:08**

Bonjour rnrn Il n'y a rien sur le contrat. La mairie nous a répondu que le contrat n'indique rien

donc elle se réserve le droit de faire ce qu'elle veut.rnrnLe maire refuse de nous communiquer le motif de la décision et nous dit tout simplement que les critères d'attribution ont changés.
rnrnMerci par avance de votre retour.